

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 31 août 2020, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS  
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – SEPTEMBRE 2020**

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-20-12**

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-20-13**

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-20-14**

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020.

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-20-15**

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre 2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – septembre 2020 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---

**Publication :**

Site Internet de l'arrondissement et Bureau Accès Montréal de l'arrondissement

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaires occupation du domaine public	Horaires P-1 art. 8 (vente)	Horaires P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaires RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaires C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barrières	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDO	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	S	Info-session	Ville en vert	Parc Julie-Hamelin	SEP	2	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	33	50	
2	P	Fête Canada	NBCC	Place de la gare Jean-Talon	SEP	3	11-22h			11-22h		8	8				X	X			X		ME	CO	RE	33	200	
3	P	Info-session	Ville en vert	Complexe William-Hingston	SEP	3	9-12h			9-12h													LO	CU	RE	33	50	
4	P	Fête Canada	NBCC	Place de la gare Jean-Talon	SEP	5	12-21h			12-21h		10	10				X	X					ME	CO	PR	31	200	
6	P	Festival Bangla Mela	Bangla Mela Committee	Parc Howard	SEP	6	16-23h	16-23h		16-23h		10	10										ME	CU	N+	33	200	
7	F	Pique-nique citoyen	IPAKT	Parc George-Vernot	SEP	6	17-19h			17-19h													LO	CO	PR	30	200	
8	S	Info-session	Ville en vert	Parc George-Vernot	SEP	8	17-19h			17-19h													LO	CU	RE	30	50	
9	S	Info-session	Ville en vert	Parc Michel-Ange	SEP	9	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
10	S	Info-session	Ville en vert	Parc Shaughnessy	SEP	10	17-19h			17-19h													LO	CU	RE	30	50	
11	S	Info-session	Ville en vert	Parc Santoro-Pertini	SEP	11	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
12	S	Info-session	Ville en vert	Parc Frédéric-Back	SEP	15	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
13	S	Info-session	Ville en vert	Parc Saint-Damase	SEP	18	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
14	S	Info-session	Ville en vert	Parc Julie-Hamelin	SEP	21	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	30	50	
15	P	Festival Souvlaki	Association Rournellian	Parc Howard	SEP	26	12-23h	12-23h	12-23h	12-23h		8	8	2									ME	CU	N-	33	200	
16	S	Info-session	Ville en vert	Parc Sainte-Yvette	SEP	28	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	30	50	

Événements publics  
2020

2020-08-20

No	17	Distric	S	Nom de l'événement	Inf-session	Nom de l'organisme	Ville en vert	Lieu	Parc Joseph-Robin	Mois	SEP	Date	30	Horaire occupation du domaine public	16-18h	Horaire P-1 art. 8 (vente)		Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)		Horaire RCA17-1402 art. 6 (bruit)	16-18h	Horaire C-1 (circulation)		Tables arondissement		Tables privé		Poubelles		Bacs de recyclage		Barricades		Scène / Eq. Chauveau		Electricité		Signalisation		Fermeture de rues		Cuisson		Ordonnances à publier		Ampleur	LO	Activités	CU	Promoteur	RE	PDD	30	Nombre de participants	50	Coûts/commentaires	
----	----	---------	---	--------------------	-------------	--------------------	---------------	------	-------------------	------	-----	------	----	--------------------------------------	--------	----------------------------	--	-----------------------------------	--	-----------------------------------	--------	---------------------------	--	----------------------	--	--------------	--	-----------	--	-------------------	--	------------	--	----------------------	--	-------------	--	---------------	--	-------------------	--	---------	--	-----------------------	--	---------	----	-----------	----	-----------	----	-----	----	------------------------	----	--------------------	--